

La Commission d'enquête sur
l'administration de la justice
et les Autochtones -
Initiative de protection de l'enfance



Profil des régions et
des offices de services
à l'enfant et
à la famille

.....

Région du Centre

Avril 2004



Carte de la région du Centre

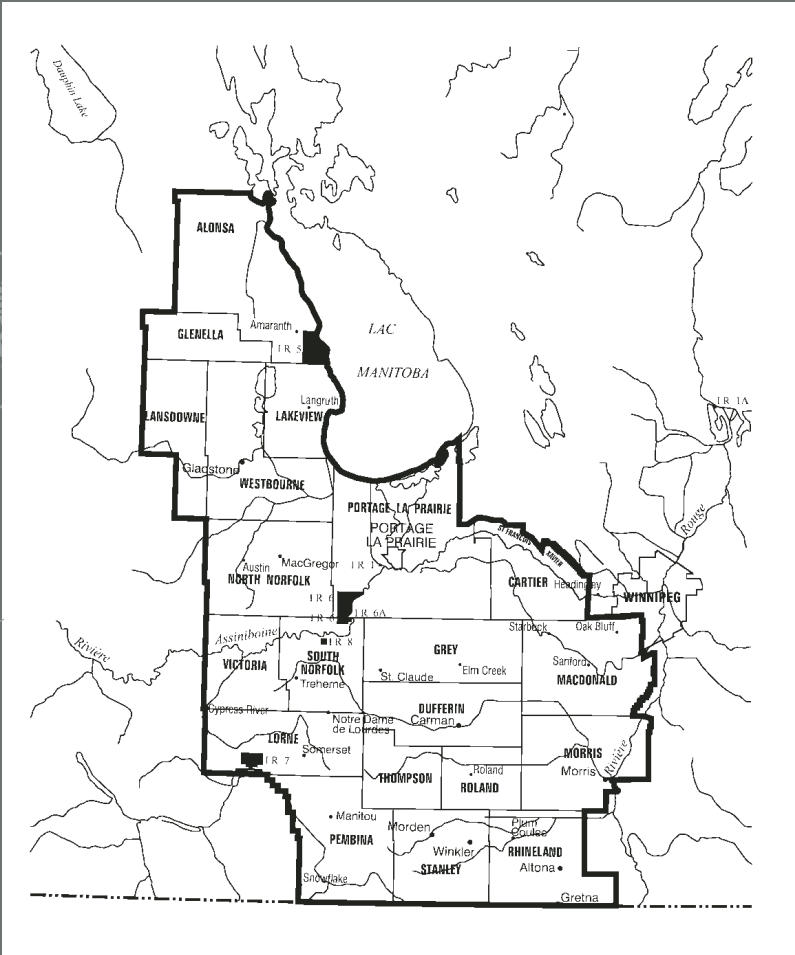




Table des matières

Introduction	4
La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance: nouvelle approche envers les services à l'enfant et à la famille au Manitoba	5
Régies et offices de services à l'enfant et à la famille desservant la région du Centre.....	7
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis	8
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba	12
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba	22
Régie générale des services à l'enfant et à la famille	24
Renseignements supplémentaires	28



Introduction

Le réseau des services à l'enfant et à la famille du Manitoba fait l'objet d'une importante restructuration. La présente brochure résume la façon dont se fera la prestation des services dans la région du Centre à la suite de cette restructuration.

Veillez prendre note que l'information qui figure dans cette brochure est en date d'avril 2004. Il est possible que le remaniement des services évolue au cours de la mise en œuvre du processus de restructuration dans la province.



La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance : nouvelle approche envers les services à l'enfant et à la famille au Manitoba

Le réseau des services à l'enfant et à la famille œuvre en vue de protéger les enfants qui risquent d'être victimes de mauvais traitements ou de négligence. Il contribue au bien-être des familles, en particulier de celles qui ont du mal à prendre soin de leurs enfants.

Actuellement, les services à l'enfant et à la famille du Manitoba connaissent une restructuration importante par le biais d'une initiative qui se nomme la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance.

Les quatre parties suivantes prennent conjointement part à cette initiative :

- ◆ Manitoba Metis Federation
- ◆ Assembly of Manitoba Chiefs
- ◆ Manitoba Keewatinowi Okimakanak
- ◆ Province du Manitoba

Les parties ont travaillé de concert pour établir un nouveau réseau qui

- ◆ reconnaît et respecte la diversité culturelle du Manitoba et
- ◆ rend aux membres des Premières nations et aux Métis le droit de mettre sur pied et d'offrir leurs propres services à l'enfant et à la famille.

Dans le nouveau réseau, la province du Manitoba et les Autochtones se partagent la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille. Le changement le plus important réside dans la délégation de la responsabilité de la prestation des services à l'enfant et à la famille par la Province à quatre nouvelles régies de services à l'enfant et à la famille, dont trois sont autochtones.



Voici les quatre nouvelles régies :

- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
- ◆ Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
- ◆ Régie générale des services à l'enfant et à la famille

Ce changement est stipulé dans la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* de la province du Manitoba, qui a été adoptée le 24 novembre 2003.

À la fin de la restructuration (qui sera mise en œuvre région par région), les quatre régies et leurs offices offriront leurs services dans toute la province. Les enfants et les familles autochtones pourront bénéficier de services à l'enfant et à la famille appropriés sur le plan culturel offerts par les offices autochtones et ce, où qu'ils vivent au Manitoba.

Énoncé de la vision

Un système de prestation de services aux enfants et aux familles qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sûres et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités pour prendre soin de leurs enfants.

Énoncé de mission

Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille qui reconnaît les droits distincts et l'autorité des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble pour ce qui est d'administrer et d'offrir leur propre système de prestation des services à l'enfant et à la famille dans toute la province, qui repose sur les communautés et qui reflète et intègre respectivement la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.



Régies et offices de services à l'enfant et à la famille desservant la région du Centre

Cinq offices affiliés aux quatre régions constitueront les principaux prestataires de services de la région :

Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

- ◆ Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services
- ◆ Intertribal Child and Family Services
- ◆ West Region Child and Family Services

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

- ◆ Services fournis dans le cadre d'ententes avec les autres régions

Régie générale des services à l'enfant et à la famille

- ◆ Office des Services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba

Veillez prendre note que d'autres organismes de la province peuvent offrir des services à l'enfant et à la famille, mais que les cinq offices dont le profil figure dans la présente brochure sont les principaux responsables de la prestation de ces services dans la région du Centre.

Une carte géographique illustrant la région du Centre se trouve sur la deuxième de couverture de la brochure.



Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis



Au nom de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis ainsi que de l'office des Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis, je souhaite saluer les habitants de la région du Centre du Manitoba. Comme beaucoup le savent, l'an passé a été extrêmement occupé pour le conseil d'administration et le personnel de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis et de l'office des Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis, alors que nous préparons l'ouverture du premier office de services à l'enfant et à la famille propre aux Métis dans la province.

L'établissement de l'office des Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis constitue depuis longtemps un rêve au sein de la communauté métisse, et c'est avec beaucoup d'exaltation et d'enthousiasme que le 13 septembre 2003, nous avons reçu de la part de la province du Manitoba le mandat officiel d'offrir des services à l'enfant et à la famille dans toute la province, et que par la suite, nous avons vu la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille* être adoptée le 24 novembre 2003. Alors que ces événements représentent des étapes importantes pour la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis et son office affilié, nous continuons à axer notre attention et nos efforts sur la préparation de l'ouverture de ce dernier par le biais d'une planification et d'une mise en place détaillée afin de nous assurer d'être prêts à commencer à offrir les services autorisés aux familles.

En ce moment, nous prévoyons mettre les services en place en suivant cinq étapes. À chaque étape, les services seront établis dans un territoire ou une région du Manitoba. Notre premier objectif consistera à établir les services à Winnipeg. Les Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis formeront un seul office,



dont le siège social se trouvera à Winnipeg. Même si la majorité des tâches administratives seront centralisées au siège social, les services seront mis sur pied, puis offerts à l'échelle régionale.

L'office des Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis prévoit arriver à offrir directement ses services aux enfants et aux familles de toute la région du Centre du Manitoba.

Bien que le travail relatif aux éléments particuliers de la restructuration dans la région du Centre soit toujours en cours, l'office se prépare actuellement à accueillir un petit groupe d'employés dans la région.

Nous sommes enthousiastes face aux mois qui s'en viennent et nous sommes impatients de travailler avec les personnes, les familles et les organismes, alors que nous mettrons notre mandat et nos services en œuvre d'un bout à l'autre de la province.

*Nelson Mayer
Directeur général
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
150, avenue Henry, bureau 127
Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7
Tél. : (204) 949-0220 Téléc. : (204) 984-9487
Courriel : info@metiscfs.mb.ca*



Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis



Au moment de l'impression de la présente brochure, l'office des Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis n'offrait pas encore de services directs aux familles. Nous nous préparons actuellement pour l'ouverture de l'office par le biais d'une planification et d'une élaboration détaillées afin de nous assurer d'être suffisamment prêts pour commencer à offrir les services autorisés aux familles. Ce qui suit donne un aperçu de notre philosophie ainsi que de notre approche envers la prestation de services.

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

Les familles et les communautés métisses ont le droit et la responsabilité de prendre soin des enfants. Nous avons pour mission de veiller à ce que les enfants et les familles soient servis avec dignité, respect et compréhension tout au long de la prestation de services et de programmes de soutien à la famille communautaires métis, de sorte que nous puissions contribuer à rendre forts les enfants, les familles et les communautés métisses.

Voici les principes qui guident la prestation de nos services :

- ◆ Les familles et communautés métisses sont la pierre angulaire de la nation métisse, et le réseau de services doit refléter cette vision.
- ◆ La responsabilité du processus décisionnel qui touche les enfants et les familles métis revient à la famille, à la famille élargie et à la communauté, dans la mesure du possible.
- ◆ La structure organisationnelle encourage et appuie la gestion communautaire à tous les niveaux.
- ◆ Le système de prestation de services doit comprendre des éléments officiels et officieux.
- ◆ Le système de prestation de services doit être dirigé de manière efficace.
- ◆ Le système de prestation de services doit être axé sur les résultats et refléter les principes directeurs de base des Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis.

Tous les services offerts sous la responsabilité de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis sont organisés dans une structure composée d'un seul office afin d'aider les familles métisses, non inscrites et inuites de toute la province.



Nos efforts sont axés sur la prestation des services dans l'intérêt supérieur des enfants, des familles et des communautés. Nous nous efforçons de favoriser la santé et le bien-être de nos enfants et de nos familles en exploitant les aptitudes de nos communautés par le biais de la prestation de programmes et services fondés sur la culture.

Pour ce faire, nous veillerons à ce que nos programmes soient adaptés aux communautés que nous servons. Nous offrirons une méthode différente d'intervention et de prévention holistique et centrée sur la famille. Nous croyons que la participation de la famille et de la communauté est essentielle lorsqu'il est question d'enfants qui risquent d'avoir recours aux services de protection de l'enfance.

Les enfants ont besoin de vivre dans un milieu permanent, stable, sûr et stimulant où ils reçoivent une bonne alimentation ainsi qu'un refuge et des vêtements adéquats. De plus, il faut évaluer les forces et les besoins uniques des enfants ainsi qu'y prêter attention afin de maximiser leur croissance affective, sociale, pédagogique, spirituelle et culturelle.

Ce qui l'emporte pour combler tous ces besoins, c'est la ferme conviction que le maintien des liens familiaux et communautaires ainsi que du pouvoir de décision dans la communauté est essentiel au développement sain de l'enfant. Il faut offrir aux enfants les aptitudes nécessaires pour accéder aux ressources de même que pour entretenir et bâtir des relations afin de permettre leur saine transition vers l'âge adulte.

Nous envisageons avec impatience l'avenir où nous œuvrerons tous de pair pour solidifier les familles et les communautés.

Pour renseignements :

DIRECTRICE : Dorothy McLoughlin

Bureau :

Services aux enfants, aux familles et aux communautés métis
150, avenue Henry, bureau 127, Winnipeg (Manitoba) R3B 0J7
Tél. : (204) 949-0220 Téléc. : (204) 984-9487
Courriel: info@metiscfs.mb.ca



Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

En 2000, l'Assembly of Manitoba Chiefs a signé une entente historique avec la province du Manitoba. Cette entente amorçait le processus qui consistait à redonner aux Premières nations la responsabilité des services à l'enfant et à la famille auprès de leur population vivant à l'extérieur des réserves.

Au Manitoba, les Premières nations offrent depuis plus de vingt ans les services à l'enfant et à la famille aux membres de leur population qui vivent dans les réserves. Avec l'adoption de la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, les Premières nations peuvent désormais commencer à offrir ces mêmes services à leurs membres à l'extérieur des réserves, où qu'ils vivent au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba est un organisme constitué en corporation qui se prépare à assumer les tâches et responsabilités que la loi lui attribue. Parmi les préparatifs, on compte la mise sur pied de la gestion, des finances, des activités, de la technologie de l'information, des ressources humaines et des programmes, ainsi que la participation à la transition du réseau de services à l'enfant et à la famille au Manitoba.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba fournit des services à sept offices de services aux enfants et aux familles des Premières nations, lesquels offrent un large éventail de services appropriés sur le plan culturel à 36 communautés du sud du Manitoba.



Voici ces offices :

- ◆ Anishinaabe Child and Family Services
- ◆ Dakota Ojibway Child and Family Services
- ◆ Intertribal Child and Family Services
- ◆ Peguis Child and Family Services
- ◆ Sagkeeng Child and Family Services
- ◆ Southeast Child and Family Services
- ◆ West Region Child and Family Services

Chacun de ces offices offre ses services à différentes communautés. Trois d'entre eux desservent la région du Centre; les pages qui suivent procurent de plus amples renseignements à leur sujet.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba dispose d'un conseil d'administration, qui a embauché son directeur général ainsi que quatre employés de soutien. En prévision de la mise en œuvre de leurs mandats, chacun des offices a travaillé à un plan d'action stratégique, qui guidera leur croissance lorsqu'ils commenceront à assurer la prestation des services à l'extérieur des réserves. Le conseil d'administration de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba a pris part à l'élaboration de l'énoncé des valeurs, de la vision et de la mission. Un nouveau bureau a récemment été établi, et il est maintenant complètement fonctionnel.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à :

**Régie des services à l'enfant et à la famille
des Premières nations du sud du Manitoba**

Tél. : (204) 783-9190

Sans frais : 1 800 665-5762



Dakota Ojibway Child & Family Services Inc

Dakota Ojibway Child and Family Services offre des services à l'enfant et à la famille aux membres de huit communautés des Premières nations du sud du Manitoba :

- ◆ Nation dakota de Birdtail Sioux
- ◆ Première nation de Roseau River
- ◆ Nation dakota de Canupawakpa
- ◆ Première nation ojibway de Sandy Bay
- ◆ Nation wahpeton de Dakota Plains
- ◆ Nation dakota de Sioux Valley
- ◆ Première nation de Long Plain
- ◆ Première nation de Swan Lake



Notre office a pour devise : « Prenons soin des nôtres ».

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

« Dakota Ojibway Child and Family Services Inc. veillera à la sécurité et au bien-être des enfants en amenant les familles à prendre elles-mêmes le contrôle grâce à l'autodétermination des communautés. »

Dakota Ojibway Child and Family Services fait tous les efforts possibles pour s'assurer que la prestation des services à l'enfant et à la famille corresponde aux besoins des communautés du Dakota Ojibway Tribal Council. L'office fait valoir les sept enseignements de notre culture, soit l'honnêteté, la sagesse, le respect, la confiance, le partage, l'humour et l'humilité.

Dakota Ojibway Child and Family Services a établi les objectifs suivants :

- ◆ Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants.
- ◆ Renforcer et unifier les familles qui font partie des bandes indiennes du Dakota Ojibway Tribal Council.
- ◆ Placer les enfants du Dakota Ojibway Tribal Council qui ont recours aux services de Dakota Ojibway Child and Family Services dans leurs propres communautés ou avec d'autres familles autochtones, selon les directives de la bande indienne à laquelle ils appartiennent.



- ◆ Aider les enfants qui ont été placés à l'extérieur de leur bande indienne et à l'intérieur de familles non autochtones avant la mise sur pied de Dakota Ojibway Child and Family Services à reprendre contact avec leur famille ou leur bande ou à retourner auprès d'elles.
- ◆ Élaborer des services préventifs en vue de prévenir les situations qui nécessitent l'hébergement aux fins de protection des enfants du Dakota Ojibway Tribal Council.
- ◆ Développer la responsabilité communautaire grâce à l'établissement de comités locaux de services à l'enfant et à la famille, de comités de protection de l'enfance et d'un Conseil des sages.

Pour renseignements :

DIRECTRICE GÉNÉRALE : Bobbi Pompana

Bureau principal : Première nation de Long Plain n° 6B, bande n° 237
702, rue Douglas, Brandon (Manitoba) R7A 7B2

Tél. : (204) 729-3650

Télé. : (204) 728-1806

Sans frais : 1 877 508-8289

Urgence après les heures normales
de travail : 1 800 263-6237

Autres bureaux :

Birdtail Sioux

Poste restante, Beulah (Manitoba) R0M 0B0

Tél. : (204) 568-4559

Télé. : (204) 568-4556

Canupawakpa

C. P. 2169, Virden (Manitoba) R0M 2C0

Tél. : (204) 854-2920 Télé. : (204) 854-2224

Dakota Plains

C. P. 109, Edwin (Manitoba) R0H 0G0

Tél. : (204) 252-3120 Télé. : (204) 252-2504



Autres bureaux dakota ojibway :

Long Plain

C. P. 1629, Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 3P1

Tél. : (204) 252-2880 Téléc. : (204) 252-2520

Sans frais : 1 866 549-3300

Roseau River

C. P. 205, Ginew (Manitoba) R0A 2R0

Tél. : (204) 427-2770 Téléc. : (204) 427-2830

Sandy Bay

C. P. 105, Marius (Manitoba) R0H 0T0

Tél. : (204) 843-2687 Téléc. : (204) 843-2696

Sans frais : 1 866 235-6968

Sioux Valley

C. P. 36, Griswold (Manitoba) R0M 0S0

Tél. : (204) 855-2415 Téléc. : (204) 855-2229

Swan Lake

C. P. 370, Swan Lake (Manitoba) R0G 2S0

Tél. : (204) 836-2503 Téléc. : (204) 836-2388

Winnipeg

294, avenue Portage, bureau 500

Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9

Tél. : (204) 988-9550 Téléc. : (204) 988-9552



Intertribal Child and Family Services

Intertribal Child and Family Services offre des services à l'enfant et à la famille aux membres de trois communautés des Premières nations :

- ◆ Nation crie de Fisher River
- ◆ Première nation de Kinonjeoshtegon
- ◆ Première nation de Dakota Tipi



Intertribal Child and Family Services dispose actuellement de vingt employés répartis dans quatre bureaux : ceux de Fisher River, de Kinonjeoshtegon, de Dakota Tipi, et du service d'approche de Winnipeg.

Voici l'énoncé de mission qui régit nos activités :

Établir des réseaux de soutien qui protègent les enfants, amènent les familles à prendre elles-mêmes le contrôle et renforcent nos communautés.

Voici certaines des valeurs communes de notre office :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------|
| ◆ Acceptation | ◆ Style de vie équilibré |
| ◆ Sentiment d'appartenance | ◆ Communication |
| ◆ Racines communautaires | ◆ Différences familiales |
| ◆ Amitié | ◆ Plaisir/Rire |
| ◆ Amour/Respect/Confiance | ◆ Aide/Enseignement |
| ◆ Valorisation de nos sages | ◆ Valorisation de notre histoire |
| ◆ Travail en collaboration | |

Nous apportons de l'aide aux familles en les renforçant, en protégeant les enfants, en élaborant des programmes préventifs et en répondant aux besoins de notre communauté.

Nous avons pour objectifs de maintenir et de renforcer la cellule familiale et de reconnaître l'importance du patrimoine de l'enfant, de son identité et de son sentiment d'appartenance à la communauté.

Nous aspirons à accroître notre pouvoir sur notre mandat, y compris en élaborant nos propres normes et lignes directrices pour prendre soin de nos enfants.



Voici les services qu'offre cet office :

- ◆ Foyers d'accueil
- ◆ Services d'aide familiale
- ◆ Programme de formation au rôle de parent
- ◆ Programme de lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants
- ◆ Consultation
- ◆ Groupes jeunesse
- ◆ Aiguillage
- ◆ Défense des droits

Pour renseignements :

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Shirley Cochrane

Bureau principal: C. P. 358
Koostatak (Manitoba) R0C 150
Tél. : (204) 645-2744
Télec. : (204) 645-3065
Sans frais : 1 866 573-4461

Autres bureaux :

Service d'approche de Winnipeg
399, rue Berry, bureau 19
Winnipeg (Manitoba) R3J 1N6
Tél. : (204) 927-2800 Téléc. : (204) 949-1180
Sans frais : 1 866 573-4460

Kinonjeoshtegon Child and Family Services
Première nation de Kinonjeoshtegon
C. P. 10, Dallas (Manitoba) R0C 0S0
Tél. : (204) 394-2281 Téléc. : (204) 394-2285

Dakota Tipi Child and Family Services
2020, promenade Dakota
Dakota Tipi (Manitoba) R1N 3X6
Tél. : (204) 857-4381 Téléc. : (204) 857-9855



West Region Child and Family Services Inc.

West Region Child and Family Services Inc. (WRCFS) est un office autorisé d'aide à l'enfance des Premières nations qui offre des services à l'enfant et à la famille aux membres des Premières nations suivantes :



- ◆ Ebb and Flow
- ◆ Keeseekoowenin
- ◆ Pine Creek
- ◆ Skownan
- ◆ Waywayseecappo
- ◆ Gamblers
- ◆ O-Chi-Chak-Ko-Sipi
- ◆ Rolling River
- ◆ Tootinaowazibeeng

Voici l'énoncé de mission qui régit les activités de notre office :
« La protection des enfants ».

Ensuite, voici nos objectifs :

Les programmes et services de WRCFS ont pour objectifs de soutenir, d'appuyer et d'améliorer la vie au sein de la famille et de la communauté afin de garder les enfants dans leur foyer ou, au besoin et dans la mesure du possible, de rechercher des familles d'accueil dans leur famille ou leur communauté.

WRCFS donne suite à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* en y intégrant les croyances et coutumes traditionnelles de la communauté autochtone. Cet office fournit une gamme complète de services, dont les services prévus par la loi, les services bénévoles et les programmes de prévention. Chaque communauté de Premières nations possède un bureau local doté d'une équipe communautaire qui comprend des employés en matière de législation et de prévention.

Toutes les équipes sont directement dirigées par des superviseurs situés en dehors des bureaux locaux, mais assurant la prestation des services à la communauté. De plus, elles reçoivent aide et directives de la part de leurs comités de services à l'enfant et à la famille locaux ainsi que de leurs chefs et conseils. L'office est dirigé et surveillé par un conseil d'administration composé des neuf chefs des Premières nations membres de WRCFS.



Voici certains des programmes et services qu'offre WRCFS : services d'aide familiale, services de consultation, services d'accueil et d'aiguillage, services aux chefs de famille monoparentale, services prévus par la loi, services bénévoles, développement communautaire, programmes d'éducation communautaire, services d'adoption, y compris le soutien aux adoptions selon les coutumes indiennes, services post-adoption, évaluations du milieu familial de l'enfant imposées par le tribunal, services d'approche auprès des membres de la bande vivant à l'extérieur des réserves, équipe de lutte contre les mauvais traitements infligés aux enfants, formation du personnel, comités de services à l'enfant et à la famille et parents de famille d'accueil, programme de foyers d'accueil de traitement, lutte contre la violence familiale et la toxicomanie.

Pour renseignements :

COORDONNATRICE EXÉCUTIVE

Stella Bone, B.Serv.Soc., M.Serv.Soc. en cours

Bureau principal :

WRCFS –

Première nation de Rolling River

Siège social, C. P. 280

Erickson (Manitoba) R0J 0P0

Tél. : (204) 636-6100

Télééc. : (204) 636-6158

Autres bureaux :

Winnipeg

255, rue Sherbrook

Winnipeg (Manitoba) R3C 2B8

Tél. : 985-4050 Télééc. : 985-4079

Dauphin

431, avenue Buchanon, Dauphin (Manitoba)

Tél. : 622-5200 Télééc. : 622-5248

Première nation d'Ebb and Flow

Poste restante, Ebb and Flow (Manitoba) R0L 0R0

Tél. : 448-2022 Télééc. : 448-2790



Autres bureaux de WRCFS :

Première nation de Gamblers
Poste restante
Binscarth (Manitoba) R0G 0J0
Tél. : 532-2549 Téléc. : 532-2503

Première nation de Keeseekoowenin
C. P. 25, Elphinstone (Manitoba) R0J 0N0
Tél. : 625-2088 Téléc. : 625-2754

Première nation d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi
Poste restante
Crane River (Manitoba) R0L 0M0
Tél. : 732-2635

Première nation de Pine Creek
C. P. 70, Camperville (Manitoba) R0L 0J0
Tél. : 524-2128

Première nation de Rolling River
C. P. 280, Erickson (Manitoba) R0J 0P0
Tél. : 636-6100 Téléc. : 636-6158

Première nation de Skownan
Centre de santé, Poste restante
Skownan (Manitoba) R0L 1Y0
Tél. : 628-3425 Téléc. : 628-3593

Première nation de Tootinaowaziibeeng
Poste restante
Shortdale (Manitoba) R0L 1W0
Tél. : 546-2429 Téléc. : 546-2581

Première nation de Waywayseecappo
Poste restante
Waywayseecappo (Manitoba) R0J 1S0
Tél. : 859-2860 Téléc. : 859-3164



Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Tansi! J'ai le grand honneur de vous présenter un bref aperçu de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba pour ce qui est de sa philosophie, de ses offices affiliés, de ses services et de son modèle de gestion.

- Salutations de Madame Diane Kematch, directrice générale, Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Philosophie de la Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba :

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba, avec l'encadrement et les directives du conseil d'administration, poursuivra sur la lancée des aspirations de nos chefs des Premières nations et, en collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral, mettra en place un système qui répondra mieux aux besoins de nos enfants et de nos familles en étant conforme à notre patrimoine, à notre culture et à nos langues.

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba ainsi que ses offices affiliés œuvreront de concert afin de veiller à ce que « l'intérêt supérieur des enfants » soit en accord avec la situation de nos familles, de nos communautés et de notre culture des Premières nations du Nord grâce à la mise en œuvre des meilleurs pratiques en matière de programmes de promotion, de prévention et de protection.

Services offerts :

Sous la gestion de la Régie, les offices de services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba offrent les services suivants :

- ◆ Protection de l'enfance
- ◆ Services de ressources
- ◆ Adoption et post-adoption
- ◆ Services de soutien juridique
- ◆ Formation
- ◆ Redécouverte des familles
- ◆ Garde de jour
- ◆ Défense des droits
- ◆ Placement en famille d'accueil
- ◆ Ressources pour les familles
- ◆ Consultation
- ◆ Accueil
- ◆ Regroupement familial
- ◆ Aide familiale/Auxiliaire familial
- ◆ Soins aux aînés
- ◆ Planification de la permanence



- ◆ Aide prénatale et postnatale
- ◆ Programme de conditionnement physique
- ◆ Hygiène de l'environnement
- ◆ Sages-femmes
- ◆ Santé publique
- ◆ Arts et culture
- ◆ Santé mentale

Offices membres :

- ◆ **Awasis Agency of Northern Manitoba**
701, promenade Thompson, bureau 100
Thompson (Manitoba) R8N 2A2
Tél. : (204) 677-1500 Téléc. : (204) 778-8428
- ◆ **Cree Nation Child and Family Caring Agency**
C. P. 10130
Nation crie d'Opaskwayak
The Pas (Manitoba) R0B 2J0
Tél. : (204) 623-7456 Téléc. : (204) 623-3847
- ◆ **Island Lake First Nations Family Services**
Première nation de Garden Hill
Garden Hill (Manitoba) R0B 0T0
Tél. : (204) 456-2015 Téléc. : (204) 456-2641
- ◆ **Kinosao Sipi Minisowin Agency**
C. P. 640
Nation crie de Norway House
Norway House (Manitoba) R0B 1B0
Tél. : (204) 359-4551 Téléc. : (204) 359-6013
- ◆ **Nisichawayasihk Cree Nation Family and Community Wellness Centre**
14, route Bay, C. P. 451
Nation crie de Nisichawayasihk
Nelson House (Manitoba) R0B 1A0
Tél. : (204) 484-2341 Téléc. : (204) 484-2351

Gestion publique :

La Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba est gérée par un conseil d'administration de six membres.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à :

**Régie des services à l'enfant et à la famille
des Premières nations du nord du Manitoba**
Tél. : (204) 942-1842



Régie générale des services à l'enfant et à la famille

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille a été créée dans le cadre de la stratégie de réforme des services de protection de l'enfance visée par la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance. En remettant entre les mains de régies des Premières nations et des Métis la responsabilité des enfants et familles autochtones ayant besoin de services de protection de l'enfance, on a reconnu que la population non autochtone avait elle aussi besoin de services. L'organisation du nouveau réseau permettra de veiller à ce que la responsabilité de tous les pupilles non autochtones sous tutelle permanente et de ceux qui choisissent la Régie générale des services à l'enfant et à la famille comme prestataire de services soient servis par les offices de cette régie.

Voici les offices de la Régie générale des services à l'enfant et à la famille :

- ◆ Office des services à l'enfant et à la famille de l'ouest du Manitoba
- ◆ Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba
- ◆ Jewish Child and Family Service
- ◆ Churchill Child and Family Services (programme de l'Office régional de la santé de Churchill)
- ◆ Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg
- ◆ Services ruraux et du Nord – Entre-les-Lacs
- ◆ Services ruraux et du Nord – Est
- ◆ Services ruraux et du Nord – Région des Parcs
- ◆ Services ruraux et du Nord – Nord

Tous ces offices existent depuis de nombreuses années et continuent d'offrir des services de protection de l'enfance dans les régions géographiques qui leur sont propres. Ils continuent d'assumer la responsabilité de la réception des aiguillages de leur communauté, d'enquêter dans les cas d'allégations de mauvais traitements infligés aux enfants et de fournir tous les services prévus par la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de la *Loi sur l'adoption*, y compris l'attribution de permis aux foyers d'accueil.



Le rôle de la Régie générale des services à l'enfant et à la famille est décrit dans la *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*. De façon générale, il se résume ainsi :

- ◆ Veiller à la prestation des services à l'enfant et à la famille par l'intermédiaire d'un réseau d'offices auprès de tous les enfants et de toutes les familles qui relèvent de sa compétence et qui en ont besoin.
- ◆ Favoriser la prestation de services de haute qualité dans tous ses offices.
- ◆ Financer les offices qui relèvent de sa compétence en ce qui concerne les programmes et services régionaux et communautaires.
- ◆ S'assurer de la conformité à la loi, aux règlements et aux normes.

La Régie générale des services à l'enfant et à la famille est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par la ministre des Services à la famille et du Logement pour la province du Manitoba. Ce conseil d'administration joue un rôle de premier plan dans la Régie en encourageant et en appuyant les programmes novateurs au sein des offices.

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance a offert à toutes les régies et tous les fournisseurs de services l'occasion unique d'examiner de façon critique les acquis qui sous-tendent la prestation traditionnelle des services de protection de l'enfance dans la province. La Régie générale des services à l'enfant et à la famille profite elle aussi de cette occasion. Grâce au leadership de la Régie ainsi qu'au travail constant des offices, l'avenir des services à l'enfant et à la famille sera transformé et amélioré. Le bien-être de tous les enfants qui vivent dans la province continue d'être l'objectif principal de tous les intervenants en matière de protection de l'enfance. Les solutions de rechange novatrices et créatives pour remplacer la prestation de services traditionnelle est ce qui dirige l'ensemble du réseau dans le cadre de cette initiative... Nous devons préserver ce qui est bien pour les enfants, mais changer ce qui ne fonctionne plus.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à :
Dennis H. Schellenberg
Directeur général
(204) 984-9360 ou
Sans frais : 1 866 803-2814



Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba



L'Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba est un organisme privé sans but lucratif qui a été établi en 1934. Cet office est dirigé par un conseil d'administration composé de personnes élues par des membres de l'organisme qui viennent de la communauté. Sur demande à l'office, l'adhésion est gratuite.

Voici notre vision pour la communauté : « Des enfants sains, des familles saines et des communautés saines ». Notre mission consiste à travailler en collaboration avec la communauté afin d'offrir une gamme de services axés sur le bien-être des enfants et des familles. Nous sommes résolus à appuyer et à exploiter les forces familiales par le biais de l'éducation, de la défense des droits et de l'intervention.

L'Office des services à l'enfant et à la famille du centre du Manitoba offre ses services conformément à la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et à la *Loi sur l'adoption* du Manitoba. Nos services comprennent les suivants :

- ◆ Services d'accueil et d'urgence après les heures normales de travail
- ◆ Services de protection de l'enfance et de lutte contre les mauvais traitements
- ◆ Services à la famille, dont services à domicile et autres services de soutien
- ◆ Services aux parents mineurs
- ◆ Services aux enfants placés
- ◆ Placement en famille d'accueil
- ◆ Services d'adoption et de post-adoption

L'office invite les bénévoles à se joindre à son équipe qui effectue un travail important ainsi que les parties intéressées à communiquer avec le service d'accueil pour poser leurs questions ou présenter une demande (tél. : (204) 857-8751).



Dans le cadre de la prestation de tous nos services, nous nous efforçons de respecter les valeurs clés suivantes :

- ◆ Respect et qualité dans la prestation des services
- ◆ Accent sur l'équipe, la famille et la communauté
- ◆ Services novateurs et axés sur les solutions
- ◆ Méthode proactive, optimiste, collective et utile
- ◆ Politiques, programmes et services axés sur l'intégration et le soutien de la diversité

Pour renseignements :

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Janet Shindle

Bureau principal: 25, 3^e Rue S.-E.
Portage-la-Prairie (Manitoba) R1N 1N1
Tél. : (204) 857-8751
Télé. : (204) 239-1413

Autres bureaux :

Bureau auxiliaire de Carman
11, 2^e Rue S.-O.
Carman (Manitoba)
Tél. : (204) 745-6405 Téléc. : (204) 745-3558

Bureau auxiliaire de Morden
160, rue Stephen
Morden (Manitoba)
Tél. : (204) 822-7403 Téléc.: (204) 822-7404

Bureau auxiliaire de Winkler
204, rue Main
Winkler (Manitoba)
Tél. : (204) 331-5040 Téléc. : (204) 331-5046



Renseignements supplémentaires

Visitez le site Web :
www.aji-cwi.mb.ca

Téléphonez à la ligne d'information centrale :
À Winnipeg : **(204) 945-1183**
Sans frais : **1 866 300-7503**

Envoyez-nous un courriel à l'adresse :
ajicwi@gov.mb.ca